

rehausser le professionnalisme dans le secteur forestier méritent d'être appuyées solidement, et le ministre des Forêts a déjà signifié son engagement à collaborer à l'avancement de cette cause sur la scène des forêts canadiennes.

Il s'agira, à ce propos, d'aider plus largement la formation professionnelle et d'appuyer l'enseignement et la recherche dans les facultés de foresterie en augmentant les ressources disponibles à cette fin dans l'ensemble du pays. La perspective d'initiatives diverses, comme un programme coopératif de financement de la recherche mieux équilibré et de plus longue haleine, est un *moyen* efficace d'établir une *coopération* à la fois avec le secteur professionnel et celui de l'enseignement.

La situation des *propriétaires de boisés* pose un défi particulier du point de vue de la *coopération*. Ceux-ci ont besoin d'aide pour subsister. Il faut parer au défi que présente la viabilité économique des lots boisés au Canada; si l'on ne peut remédier aux problèmes qui font que ces terres ne sont pas rentables, le *moyen* d'établir une *coopération* avec les intéressés sera de contribuer financièrement, et conjointement, à la sylviculture et peut-être aussi d'adopter des mesures de commercialisation plus efficaces. La majorité des propriétaires de boisés sont les gardiens d'un mode de vie particulier dont le secteur forestier canadien pourrait bénéficier beaucoup, non seulement en ce qui concerne le bois d'oeuvre, mais également *la survie des valeurs collectives et rurales*.

L'un des *secteurs de coopération* les plus complexes et les plus dynamiques sera celui des *groupes et des organismes* de citoyens représentant toute une gamme d'intérêts divers. Parmi ces regroupements, il faut compter les *défenseurs de l'environnement*, les *fédérations de la faune*, les *organismes forestiers communautaires*, les *syndicats* et beaucoup d'autres tribunes du même genre où s'expriment les *citoyens ordinaires du Canada*. Le *moyen* d'établir une *coopération* avec ces organismes sera de recourir à une consultation globale du public, de préférence en collaboration avec les provinces dans le cadre d'un accord global sur les forêts du Canada. Notre Comité s'est vu rappeler à maintes reprises les profonds changements d'attitudes et d'opinions qui se dessinent, au sein de la population, relativement à l'importance de l'environnement au sens large et, plus particulièrement, au rôle que nos forêts y jouent. De nouvelles avenues doivent être explorées pour communiquer avec le public et pour accroître les niveaux de sensibilisation et d'engagement au sein de la population.

*Deux formes de coopération spéciale* sont axées sur le caractère même de nos forêts. La première concerne nos *bandes d'Indiens* dans chaque région du Canada et vise à faire en sorte, par le biais de programmes directs et globaux de développement forestier, que les citoyens qui vivent le plus en harmonie avec le milieu forestier participent pleinement à son développement et bénéficient de son potentiel.